



Communiqué de presse : utilisation de produits dangereux dans l'industrie de l'électronique

Le benzène tue encore dans les usines en Chine

Lausanne, le 5 septembre 2016. – Le benzène tue : rien qu'en Chine, on estime à près de 100'000 le nombre de décès, jusqu'à aujourd'hui, des suites d'une intoxication au benzène. Ce produit est utilisé dans la phase finale de fabrication des téléphones portables. Une enquête de Pain pour le prochain et d'Action de Carême révèle pourtant que les revendeurs de téléphones en Suisse n'assument aujourd'hui pas leur responsabilité quant à l'utilisation de benzène. À l'aide d'une pétition, les deux organisations appellent les revendeurs à agir.

Selon les directives internationales (*voir encadré*), les revendeurs de téléphones portables en Suisse sont également responsables de ce qui se passe dans les usines en Chine. *Action de Carême* et *Pain pour le prochain* ont mené l'enquête. Elles ont voulu savoir si les quatre plus grands revendeurs en Suisse (Swisscom, Sunrise, Salt, Mobilezone) étaient conscients de leur responsabilité vis-à-vis de la problématique du benzène, leur politique et les mesures prises. Les résultats sont décevants : suite à des entretiens avec *Pain pour le prochain* et *Action de Carême*, seul Swisscom reconnaît aujourd'hui le problème et envisage des mesures spécifiques dans ce domaine. Sunrise hésite, mais se montre ouvert à une première discussion. Salt et Mobilezone quant à eux, font la sourde oreille et nient toute responsabilité. Leur compréhension de leur devoir de diligence est jugée inacceptable. Salt a dissous son département de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) en 2015, lors de sa sortie du groupe Orange, et met plutôt en avant une politique des bas prix. A ce jour, aucune des entreprises évaluées n'a de ligne directrice explicite vis-à-vis de ses fournisseurs concernant l'utilisation de benzène. Elles n'exigent pas de ceux-ci des formations et des équipements spécifiques pour les ouvriers et ne demandent pas à ses fournisseurs d'exclure le benzène du processus de production. Les revendeurs de téléphones portables en Suisse doivent s'engager pour que les marques des appareils qu'ils vendent prennent des mesures efficaces afin d'exclure le benzène du processus de fabrication. C'est le message principal de la pétition lancée par *Action de Carême* et *Pain pour le prochain* (www.stop-benzene.ch). Avec les consommateurs et les consommatrices suisses, les deux organisations leur demandent de se positionner publiquement en faveur d'une politique sans benzène. « Des alternatives existent, affirme Daniela Renaud, responsable de la campagne « High Tech – No Rights » des deux organisations. Moins dangereuses pour la santé, elles coûteraient moins d'un franc supplémentaire par téléphone. »

Le benzène tue

Il existe bien un lien entre l'exposition au benzène et le nombre élevé de cancers parmi les ouvriers et les ouvrières qui travaillent dans les usines de la région du Delta des Perles, en Chine. C'est le principal résultat d'une étude menée par deux organisations de la société civile basées à Hong Kong¹, relayée par *Pain pour le prochain* et *Action de Carême*. L'enquête révèle que les ouvriers sont insuffisamment informés sur les risques pour la santé que pose l'exposition à des produits chimiques dans le cadre de leur travail. Alors que la Loi chinoise sur le travail oblige les employeurs à mentionner dans le contrat de travail les possibles risques que comporte le poste de travail et les mesures prises pour y remédier, les employeurs ne le font pas : « Les ouvriers et les ouvrières ne sont pas suffisamment informés des dangers et ne bénéficient souvent pas d'équipements adéquats », constate Daniela Renaud. Près de 50% des employeurs ne font pas les contrôles médicaux nécessaires durant l'engagement et près de 25% ne le font pas à l'issue du contrat de travail. Un diagnostic officiel d'une maladie du travail devient alors difficile : sur les 59 personnes qui ont répondu au questionnaire, seule une avait obtenu réparation à l'issue de l'étude. Les entreprises doivent assumer leur responsabilité – quel que soit leur rôle dans la chaîne d'approvisionnement.

¹ Labour Action China (LAC) et Labour Education and Service Network (LESN), avec le Centre for Research on Multinational Corporations (SOMO), publiée par le réseau GoodElectronics. Enquête qualitative menée auprès de 75 ouvriers (16 entretiens, 59 questionnaires remplis)



La responsabilité des revendeurs en Suisse en question

Selon les directives existant au niveau international – notamment les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ou les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales – l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement a une responsabilité pour faire en sorte que les droits humains soient respectés le long du processus de production. Les revendeurs (détaillants) y sont explicitement mentionnés. Même s'ils ne fabriquent pas eux-mêmes les téléphones portables qu'ils vendent, ils doivent, eux aussi, connaître les risques en matière de violations des droits humains auxquels s'exposent les marques qu'ils revendent et agir en conséquence.

Informations complémentaires :

- Chantal Peyer, Responsable du dossier « économie éthique », *Pain pour le prochain*, peyer@bfa-ppp.ch, 079 759 39 30
- Johanna Monney, responsable des relations publique, *Action de Carême/Pain pour le prochain*, monney@fastenopfer.ch, 021 617 88 82
- Enquête « La responsabilité des revendeurs de téléphones portables en question. Evaluation et classement 2016 des revendeurs suisses »
- Pétition sur : www.stop-benzene.ch
- Etude « The Poisonous Pearl. Occupational chemical poisoning in the electronics industry in the Pearl River Delta, People's Republic of China »